



COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
POUVOIR ADJUDICATEUR

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES « LE CLOS »
SUR LA COMMUNE DE VILLELAURE

PERMIS D'AMENAGER
PA8 - PROGRAMME DE TRAVAUX

Date : Juin 2023

Maitre d'œuvre

Cabinet TRAMOY
Agence de la Tour d'Aigues
277 Chemin des Vieilles Vignes
84240 LA TOUR d'AIGUES



Sommaire

Chapitre 1 : Préambule.....	3
1.1. Présentation du projet	3
Chapitre 2 : Etudes préliminaires	5
2.1. Etat initial	5
2.2. Etude préalable réalisées.....	5
2.2.1. Schéma d'accueil des entreprises	5
2.2.2. Etude de faisabilité pré opérationnelle	5
2.2.3. Etude de préfaçabilité.....	5
2.2.4. Etude faune flore	Erreur ! Signet non défini.
2.3. Topographie	6
2.3.1. Levé topographique	6
2.3.2. Topographie du site	6
2.4. Etude géotechnique	7
2.4.1. Etude géotechnique G1-PGC	7
2.4.2. Etude G2 AVP	7
2.5. Recensement des réseaux existants.....	8
2.5.1. Déclaration de Travaux (DT)	8
2.5.2. Réponses des concessionnaires -- Vérification de la possibilité des raccordements	8
Chapitre 3 : Découpage Parcellaire	9
3.1. Rappel.....	9
3.1.1. Découpage en lot.....	9
Chapitre 4 : Programme de Travaux.....	11
4.1. Généralités	11
4.2. Travaux préparatoires	12
4.3. Travaux de Voirie, trottoirs et stationnements	12
4.3.1. Voirie	12
4.3.2. Stationnements publics	13
4.3.3. Trottoirs	14
4.4. Réseaux humides.....	15
4.4.1. Réseaux d'assainissement des eaux usées	15
4.4.2. Réseaux d'assainissement des eaux pluviales	16
4.4.3. Réseaux d'eau potable.....	17
4.5. Travaux de réseaux secs	17
4.5.1. Réseaux d'alimentation électrique	17
4.5.2. Réseaux de télécommunication et Fibre	18
4.5.3. Réseau d'éclairage public	18
4.6. Travaux D'aménagements Paysagers.....	19
4.6.1. Principe d'insertion paysagère	19
Chapitre 5 : Plans.....	20

CHAPITRE 1 : PREAMBULE

1.1. PRESENTATION DU PROJET

1.1.1. CONTEXTE

La Communauté Territoriale Sud Luberon se compose de 16 communes pour une population de 25 000 habitants.

Le territoire intercommunal couvre une superficie de 365 km², bordé au Nord par le massif du Luberon et au Sud par la Durance. Il s'agit d'un territoire aux multiples facettes, marqué par des dynamiques péri-urbaines mais aussi rurales, dont l'organisation spatiale est structurée autour d'un réseau de 16 communes. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique, elle a vocation à créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activités économiques.

Cette stratégie consiste à permettre le développement de produits fonciers et immobiliers en réponse aux demandes des entreprises et correspondant aux besoins du marché.

1.1.2. DESIGNATION DU PROJET

Le projet, situé sur un terrain d'environ 2 hectares sera composé de 11 lots :

- 9 lots destinés à l'implantation d'activité de type commerciale et artisanal
- 2 lots pour la mairie de Villelaure qui réalisera ses propres aménagements (commerces...)

Le projet est situé sur les parcelles 106, 107, 108 section AH. L'accès à la future ZA se fera exclusivement à partir de l'Avenue Jean Moulin. Des voie interne seront créées pour donner accès aux différents lots.

1.1.3. BUT DU PROGRAMME

Le présent programme a pour but de définir et de décrire les travaux envisagés concernant la voirie, les réseaux et les divers équipements de viabilisation de la zone d'activités. Les travaux sont décrits au chapitre 3 du présent document.

1.1.4. SITUATION DU PROJET

Le projet se situe au sud de la commune de Villelaure, à proximité de la quincaillerie Aixoise et du stade. On y accède par l'Avenue Jean Moulin, cette avenue donne sur la RD973, qui borde la limite sud du projet et assure la jonction entre Cavaillon et Pertuis, ce qui localise la future zone d'activités à une position stratégique.



CHAPITRE 2 : ETUDES PRELIMINAIRES

2.1. ETAT INITIAL

La parcelle est actuellement en champ en friche. Elle est partiellement utilisée ponctuellement comme parking par la commune lors d'évènement.

Un fossé pluvial borde la parcelle sur son extrémité sud, son exutoire est une buse au niveau du rond-point entre l'avenue Jean moulin et la RD973.

2.2. ETUDE PREALABLES REALISEES

En amont et en parallèle du présent projet d'aménagement, le maître d'ouvrage (COTELUB) a réalisé différentes études :

2.2.1. SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Réalisé en 2018 par la société HANK, cette étude concernait l'élaboration du diagnostic socio-économique du territoire de COTELUB, puis les stratégies de développement à entreprendre

L'objectif de l'étude était la réalisation « d'un schéma d'accueil économique en cohérence avec les besoins identifiés et les réalités du territoire et en phase avec l'ambition portée par les acteurs »

Il en ressort que la zone de Villelaure (concernée par notre présent projet) est une des cibles principales à court terme, pour des activités de types commerces et artisanat.

2.2.2. ETUDE DE FAISABILITE PRE OPERATIONNELLE

Réalisée par le bureau d'étude Terre d'Urba en 2020, l'étude porte sur les zones ouest et est ainsi que sur les types d'activités prévus.

Foncier ~ 7,5 ha	Scénario 1 Quartier économique	Scénario 1 Quartier mixte Intégré
	Partie Est =2,5 ha	
	Repositionnement des activités déjà implantées sur la commune ~ 1,5 ha → Garage Renault = 9 000 m ² → Quincaillerie Aixoise = 6 000 m ² Pôle de services et commerces de proximité = emprise totale ~ 8 000 m² → Plot 1 : pôle de santé → Plot 2 : services et commerces → Espaces verts privatifs <i>Parkings et espaces publics / verts mutualisés</i>	Pôle de services et commerces de proximité = emprise totale ~ 2 500 m² Pôle de Métiers d'art et produits du terroir ~ 4 000 m² Pôle de santé et bien-être ~ 5 500 m² → Plot 1 : pôle santé → Plot 2 : pôle sport et bien-être → Espaces verts privatifs Foncier dédié à une activité à forte valeur-ajoutée ~ 5 500 m² <i>Parkings et espaces publics / verts mutualisés</i>

Extrait de l'étude de Terre d'Urba

Le scénario 1 – Quartier économique a été retenu.

2.2.3. ETUDE DE PREFAISABILITE

Réalisée en 2021 par le bureau d'études VERDI, l'étude de pré faisabilité propose 2 scénarios sur la parcelle est. L'étude synthétise également les surfaces de chaque élément du programme.

Cette étude a servi de base à l'élaboration des esquisses et du présent avant-projet.

2.3. TOPOGRAPHIE

2.3.1. LEVE TOPOGRAPHIQUE

Un levé topographique a été réalisé par le cabinet de géomètre expert – Jacquot Solère.

Il a servi de base à l'élaboration des plans du projet.

2.3.2. TOPOGRAPHIE DU SITE

La pente générale du terrain présente un profil descendant d'environ 0,5 % dans le sens Nord/Ouest – Sud/Est.

Le dénivelé est d'environ 80 cm.

2.4. ETUDE GEOTECHNIQUE

2.4.1. ETUDE GEOTECHNIQUE G1-PGC

Réalisée par le bureau d'étude VEGEO environnement à la demande de la mairie de Villelaure, l'étude G1PGC fixe les principes généraux de construction. L'étude synthétise la première approche géotechnique (teneur en eaux des sol, talutage, fondation des bâtiments..).

2.4.2. ETUDE G2 AVP

Une étude Géotechnique, G2 AVP a été réalisée en décembre 2022, elle a été confiée à l'entreprise GEOTECHNIQUE SAS.

Les résultats de cette étude ont permis d'affiner la structure à prévoir pour les voiries et également de vérifier le dimensionnement hydraulique pluvial.

a. Essais effectués

L'étude comprenait les investigations suivantes :

- 4 sondages pressiométriques à 8 m de profondeur
 - Pose d'un piézomètre dans l'un des sondages pour le suivi de niveau de nappe
- Un sondage carotté à 6 m de profondeur et prélèvement d'un échantillon de sol pour analyse
- 10 Sondages à la pelle mécaniques entre 2,00 et 3,80 m de profondeur
 - Prélèvement d'un échantillon de sol entre 2,20 et 2,40 m de profondeur
 - Réalisation de 2 tests de perméabilités des sols (Essai Matsuo), à 1,00 et 1,70 m de profondeur

b. Résultats

Perméabilité :

Les résultats des essais de perméabilité sont les suivants :

- $K (S1) = 7,8 \text{ mm/h}$
- $K (S2) = 6,9 \text{ mm/h}$

Ces résultats sont caractéristiques d'un sol très peu perméable. Pour la réalisation des calculs de dimensionnement pluvial, la perméabilité sera considérée comme nulle.

Condition de terrassement

Le terrain devra être décapé sur sa totalité (hormis les zones non impactées par le projet)

Les terrassements devront être réalisés exclusivement par temps sec.

Les talus, seront de 3 H / 2 V

Matériaux d'apports

Les matériaux d'apport seront de type granuleux (Grave Non traitée) de calibre 0/80 à 0/31.5.

Couche de forme

La couche de forme devra être en GNT 0/80 sur une épaisseur de 40 cm (avec géotextile) pour les voiries VL.

La couche de forme devra être en GNT 0/80 sur une épaisseur de 70 cm (avec géotextile) pour les voiries PL.

Couche de fondation

Les couches de fondation et base sont définies par le maître d'œuvre.

2.5. RECENSEMENT DES RESEAUX EXISTANTS

2.5.1. DECLARATION DE TRAVAUX (DT)

Les différents exploitants de réseaux enregistrés sur le Guichet Unique pour la gestion des travaux à proximité du projet ont été interrogés via la déclaration de travaux (DT) du 23 septembre 2022 référencée **2022092302530D25**.

2.5.2. REPONSES DES CONCESSIONNAIRES -- VERIFICATION DE LA POSSIBILITE DES RACCORDEMENTS

a. GAZ (GRDF)

Un réseau de gaz est présent sur le côté ouest de l'Avenue Jean Moulin – **Il n'est pas prévu d'équiper la ZA d'un réseau de gaz.**

b. ELECTRICITE (ENEDIS)

Un réseau électrique basse tension (BT) est présent sur le côté ouest de l'Avenue Jean Moulin.

Il n'y a pas de réseau Haute Tension (HT) à proximité du projet.

Afin d'alimenter la zone, un renforcement de réseau par ENEDIS devra être réalisé (à confirmer par l'étude ENEDIS).

c. TELECOMMUNICATIONS (ORANGE / AXIONE)

Les réseaux de télécommunication et fibre sont présents sur le côté ouest de l'Avenue Jean Moulin. – **La ZA sera raccordée au réseau de télécommunication au niveau d'un des regards de tirage présent sur l'avenue Jean Moulin.**

d. EAU POTABLE / EAUX USEES (SYNDICAT DURANCE LUBERON)

Eau potable

Un réseau d'eau potable est présent sur l'avenue Jean moulin, il est de diamètre 250 mm. D'après le retour de DT, la canalisation pourrait être présente dans l'emprise du projet. – **La ZA sera raccordé au réseau d'eau potable à partir de cette canalisation.**

Eaux Usées

Un réseau d'assainissement des eaux usées est présent sur l'avenue Jean moulin, il est de diamètre 200 mm. **Compte tenu de sa position, et de la topographie du site de la ZA, il sera nécessaire de mettre en place un poste de refoulement afin de se raccorder dans le réseau existant.**

e. ECLAIRAGE PUBLIC (COMMUNE DE VILLELAURE)

Le réseau d'éclairage public est présent de part et d'autre de l'Avenue Jean moulin. **La ZA aura son propre réseau d'éclairage raccordé sur le réseau électrique.**

f. EAUX PLUVIALES

Le réseau d'eau pluviale est présent côté ouest de l'Avenue Jean Moulin. Un fossé transite en bordure Sud du projet, le long de la RD.

Le fossé sera utilisé comme exutoire au travers d'un débit de fuite, après la collecte et la rétention des eaux pluviales dans un bassin.

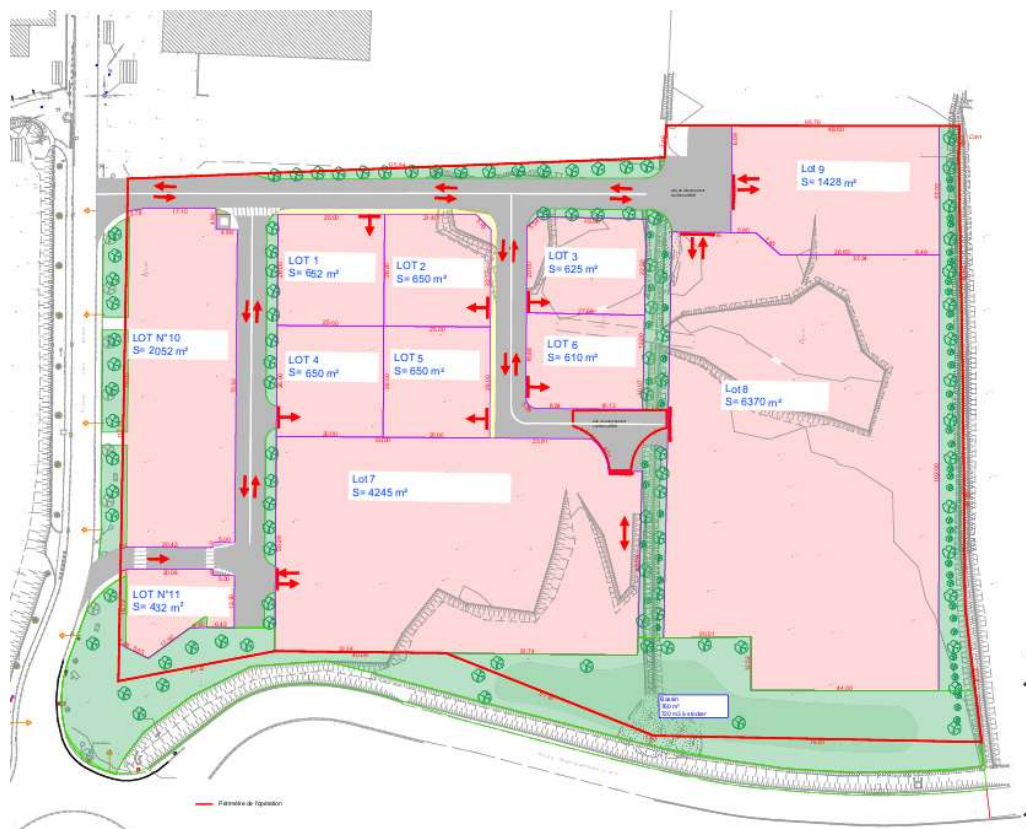
CHAPITRE 3 : DECOUPAGE PARCELLAIRE

3.1. RAPPEL

3.1.1. DECOUPAGE EN LOT

Le présent programme a pour objectif la réalisation d'une zone d'activités découpée en 11 lots :

- 9 lots destinés à l'implantation d'activité de type commerciale et artisanal ;
- 2 lots pour la mairie de Villelaure qui réalisera ses propres aménagements (commerces...) ;



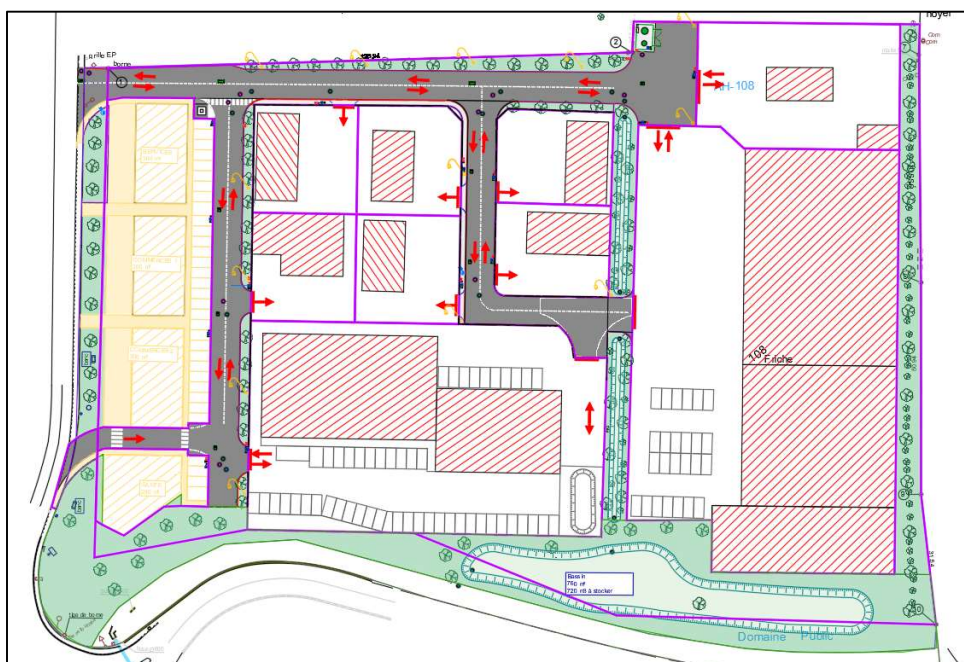
	Dénomination	Surface parcelles	
Lots Mairie	Lot mairie 1	2052	m²
	Lot mairie 2	432	m²
	SOUS TOTAL	2484	m²
Lot nu type Commerce et artisanat	Lot 1	652	m²
	Lot 2	650	m²
	Lot 3	625	m²
	Lot 4	650	m²
	Lot 5	650	m²
	Lot 6	610	m²
	Lot 7	4242	m²
	Lot 8	6370	m²
	Lot9	1428	m²
	SOUS TOTAL	15877	m²
TOTAL		18361	m²

CHAPITRE 4 : PROGRAMME DE TRAVAUX

4.1. GENERALITES

D'une manière générale, les travaux projetés comprennent :

- **Les travaux préparatoires :**
 - Installation de chantier ;
 - Etudes d'exécution ;
- **Les travaux de terrassement généraux :**
 - Terrassement de forme en déblai et remblai
 - Terrassement en plateforme
 - Création de structure de voirie
- **Les travaux de réseaux humides :**
 - Réseau d'eau potable et ses équipements ;
 - Réseau d'assainissement des eaux usées et ses équipements ;
 - Réseau d'assainissement des eaux pluviales et ses équipements ;
- **Les travaux de réseaux secs :**
 - Réseau d'alimentation électrique
 - Réseau de télécommunication
 - Réseau d'éclairage public
- **Les travaux d'aménagements de voirie et surface :**
 - Revêtements de voirie, parking et trottoirs ;
 - Bordures et équipements de voirie ;
- **Les travaux d'aménagements d'espaces vert**
 - Création de massif arboré et lignes d'arbres ;
 - Mise en valeur des ripisylves



4.2. TRAVAUX PREPARATOIRES

Les travaux comprennent préparatoire comprennent :

- L'installation de chantier ;
- Le débroussaillage du site
- Le décapage du site ;
- Les études d'exécution ;
- Le constat d'huissier

4.3. TRAVAUX DE VOIRIE, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS

La construction des voiries comprendra les opérations suivantes

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des plateformes ;
- Les remblais pour la réalisation des structures de voirie ;

Préalablement à la réalisation des voiries, seront exécutées toutes les tranchées nécessaires à la mise en place des divers réseaux.

Les travaux de revêtements interviendront en dernier.

4.3.1. VOIRIE

a. Tracé

Deux accès à la zone sont prévus :

- Un accès en sens unique dans le sens rond-point de la RD vers Villelaure
- Un accès double sens au nord-ouest de la parcelle.

On différencie deux types de voie :

- La voie « VL » pour un total de 960 m² ;
- La voie « PL » pour un total de 2035 m².

Les voiries représentent 2995 m² au total.

b. Caractéristiques

Les caractéristiques des voiries sont les suivantes :

- Largeur de 7 m ;
- Pente transversale de 1 à 2% ;
- Pente longitudinale de 0,5 à 1% ;
- Surlargeur dans les virages ;
- Géotextile sous la structure ;

La structure des voiries VL est la suivante :

Structure Voirie VL Véhicules légers	Matériaux	Epaisseur
	Enrobé BBSG 0/10	5 cm
	Grave Bitume GB4	15 cm
	GNT 0/20	10 cm
	GNT 0/80	40 cm
	total	70 cm

La structure des voiries PL est la suivante :

Structure Voirie PL Poids Lourds	Matériaux	Epaisseur
	Enrobé BBSG 0/10	5 cm
	Grave Bitume GB4	15 cm
	GNT 0/20	10 cm
	GNT 0/80	70 cm
	total	100 cm

4.3.2. STATIONNEMENTS PUBLICS

Les stationnements feront partie intégrante du lot mairie n°1. Il n'y a donc plus de parking prévu dans l'aménagement.

A terme, il y aura 33 places de parking dont 2 PMR, cela représente une surface de 420 m²

a. Caractéristiques

Les caractéristiques des places de parking devront être les suivantes

- Places classiques : 2,5 x 5 m
- Places PMR : 3,3 x 5 m

La structure des stationnements est la suivante :

Structure Voirie	Matériaux	Epaisseur
	PAVE ECO	5 cm
	GNT 0/20	35 cm
	Ballast	30 cm
	total	70 cm

Un revêtement de type « pavé éco » est prévu, perméable laissant s'infiltrer l'eau de pluie.

4.3.3. TROTTOIRS

a. Tracés et caractéristiques

Lot Mairie

Le long de l'avenue Jean Moulin, des trottoirs terrasses en béton désactivé sont prévus, ils auront une largeur de 6,5 m. Le trottoir le long des stationnements aura une largeur de 1,40 m.

Ces trottoirs feront exclusivement parti du lot Mairie.

Trottoirs ZA

Les trottoir donnant accès aux lots aura une largeur de 1,40 m,

Les trottoirs seront délimités par des bordures T2 et P

Les trottoirs représentent 140 m².

Structure trottoirs	Matériaux	Epaisseur
	Béton désactivé	15 cm
	GNT 0/20	20 cm
	Ballast	20 cm
	<i>total</i>	55 cm

4.4. RESEAUX HUMIDES

4.4.1. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Compte tenu de l'aménagement de la parcelle, de la profondeur du réseau d'assainissement des eaux usées existant, et afin d'éviter de très gros mouvement de terre, la mise en place d'un poste de refoulement est indispensable.

a. Réseau de collecte gravitaire

L'ensemble des eaux issues de la zone d'activité seront collectées et acheminées gravitairement vers le poste de refoulement.

La canalisation de collecte sera en PVC CR8 Ø 200 mm et mis en place sous la voie de la zone.

Des regards de visites Ø 600 à 1000 mm seront mis en place tous les 50 m ou à chaque changement de direction

b. Branchements

Les branchements seront réalisés par l'intermédiaire d'une caisse à passages direct 315 / 160 et d'un tampon fonte 400x400 mm.

Les canalisations de branchements seront en PVC Ø 160 mm.

c. Poste et réseaux de refoulement

La profondeur du poste a été estimée à 2,50 m. Il devra être clôturé, équipé d'un portail, et de tout le nécessaire pour son fonctionnement (raccordement aux divers réseaux).

Le réseau de refoulement sera en PEHD assainissement Ø90 mm

d. Raccordement

Le réseau gravitaire de collecte sera raccordé dans le poste de refoulement.

Le réseau de refoulement sera raccordé sur un réseau gravitaire de tranquillisation projeté

Le réseau gravitaire de tranquillisation sera raccordé sur le réseau communal (situé au niveau de la quincaillerie Aixoise actuelle)

e. Récapitulatif

Les travaux comprendront :

- La fourniture et mise en œuvre en tranchée de 265 ml de canalisation en PVC CR8 Ø200 mm ;
- La fourniture et mise en œuvre de 14 regards de visite ;
- La création de 13 branchements en PVC Ø160 mm à 200mm et leur regard ;
- La fourniture et mise en œuvre de 1 poste de refoulement, composé d'une cuve et d'une chambre de vannes, et de tout ouvrage nécessaire à son bon fonctionnement, il sera clôturé ;
- La fourniture et mise en œuvre en tranchée de 140 ml de canalisation de refoulement en PEHD Ø 90 mm ;
- Les essais sur les réseaux mis en place.

4.4.2. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

a. Réseau de collecte gravitaire

Les eaux de ruissèlement de la voirie seront collectées par des avaloirs situés sur le trottoir. La position exacte des avaloirs sera définie en phase de préparation à l'exécution.

Ces eaux seront ensuite acheminées vers deux noues pluviales avant de se raccorder dans les bassins pluviaux par un réseau de canalisations en PEHD annelés Ø 400 mm.

Des regards de visites Ø 800 à 1000 mm seront mis en place tous les 50 m ou à chaque changement de direction

b. Noues et Bassin

Une étude de dimensionnement pluvial a été réalisé par le Cabinet Tramoy afin de dimensionner les ouvrages de rétention des eaux pluviales, à partir des résultats de l'étude géotechnique et des surfaces du projet présenté.

Les rétentions seront composées :

- de deux noues pour un stockage de 10m3 chacune environ ;
- d'un bassin de rétention de 720 m3 de stockage.

c. Raccordement

Après rétention et infiltration, les eaux restantes seront évacuées vers le fossé existant sur le bas de la parcelle au débit réglementaire de 13 litres / secondes / Hectares

d. Récapitulatif

Les travaux comprendront

- La fourniture et mise en œuvre, en tranchée de 240 ml de canalisation en PEHD Ø 400 mm ;
- La fourniture et mise en œuvre de 10 regards de visite Ø800 mm à 1000 mm ;
- La fourniture et mise en œuvre de 6 têtes de buses ;
- La fourniture et mise en œuvre de 10 regard-avaloirs ;
- La création de 2 noues de 80 m3 chacune ;
- La création d'un bassin de rétention de 724 m3 de stockage ;
- La fourniture et mise en œuvre d'un regard de fuite pour rejet dans le fossé.

4.4.3. RESEAUX D'EAU POTABLE

a. Réseau d'alimentation

La canalisation principale projetée en Fonte de Ø100 mm.

Les prestations seront effectuées sous le contrôle et en accord avec le service gestionnaire du réseau.

b. Branchements

Les canalisations de branchement seront en PEHD Ø 25 à 40 mm selon les besoins des lots.

Les compteurs seront installés dans des regards 400*600 mm en bord de lot et de manière à faciliter la tâche de l'agent chargé des relèves des compteurs.

c. Raccordement

Le réseau d'eau potable sera raccordé sur la canalisation existante sous l'avenue Jean Moulin.

d. Défense incendie

Deux poteaux incendie ont été prévu pour l'ensemble de la zone (sous réserve de validation du SDIS de Vaucluse). Ils seront raccordés sur la canalisation principale d'eau potable.

e. Récapitulatif

Les travaux comprendront :

- La fourniture et mise en œuvre, en tranchée de 285 ml de canalisation en Fonte Ductile Ø100 mm ;
- La fourniture et mise en œuvre des équipements de fonctionnement du réseau d'eau potable (vidange, ventouse)
- La fourniture et mise en œuvre de 2 poteaux incendie ;
- La création de 14 branchements d'eau potable en PEHD Ø25 mm à 50 mm selon les lots.
- Les essais sur le réseau mis en place.

4.5. TRAVAUX DE RESEAUX SECS

4.5.1. RESEAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUE

L'ensemble des travaux électriques (tracé et le dimensionnement) du réseau d'alimentation électrique sera conforme aux prescriptions et aux normes de l'étude projet d'ENEDIS (les travaux cités ci-après peuvent évoluer).

Les travaux comprendront :

- Fourniture et mise en œuvre en tranchée de 265 ml de câble principal ;
- Fourniture et mise en œuvre en tranchée de 120 ml de câble secondaire ;
- Fourniture et mise en œuvre d'une fausse coupure ;
- Fourniture et mise en œuvre de 7 coffrets REMBT ;
- Fourniture et mise en œuvre de 8 coffrets CIBE.

4.5.2. RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ET FIBRE

a. Réseau principal

Le réseau de télécommunication principal sera composé de 5 fourreaux LST 42/45.

Des chambres de tirage (Type L1C ou L2C) seront positionnées tous les 60 m ou à chaque changement de direction.

Le tracé et le dimensionnement du réseau télécom devra être confirmé par ORANGE.

b. Réseau de branchement

Les branchements de télécommunication principal sera composé de 3 fourreaux LST 42/45.

Des chambres de tirage pour branchement (type LOT) seront mises en place pour chaque lot.

c. Récapitulatif

Les travaux comprendront :

- La fourniture et mise en œuvre en tranchée de 280 ml de fourreaux LST 42/45 (x5) pour le réseau principal ;
- La fourniture et mise en œuvre en tranchée de 125 ml de fourreaux LST 42/45 (x3) pour les branchements ;
- La fourniture et mise en œuvre 3 chambres de tirage L2C ;
- La fourniture et mise en œuvre 6 chambres de tirages L1C ;
- La création de 14 regards de branchement LOT ;

4.5.3. RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les candélabres seront installés le long des trottoirs et voirie, le réseau sera raccordé au réseau d'alimentation électrique.

Les travaux comprendront :

- La fourniture et mise en œuvre en tranchée de 280 ml de fourreaux TPC 90 et le câblage ;
- La fourniture et mise en œuvre de 13 candélabres (y-compris les massifs),
- Les essais sur le réseau et les candélabres mis en œuvre.

4.6. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

4.6.1. PRINCIPLE D'INSERTION PAYSAGERE

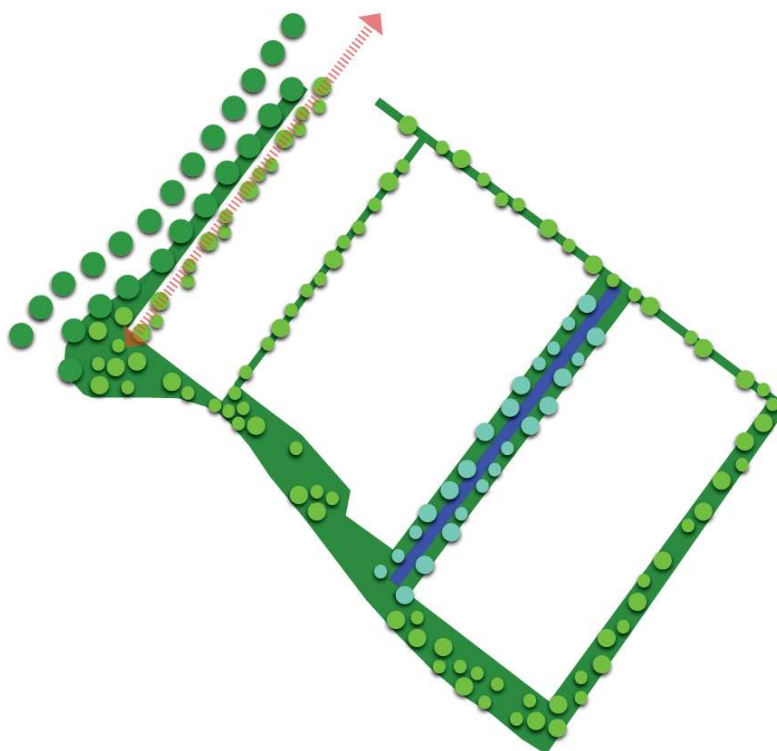
Il est prévu de réaliser un accompagnement végétal général, et de respecter les insertions alvéolaires de la plaine agricole de la Durance.

Une haie champêtre sera plantée en limite Est du projet

Des arbres et arbustes en bosquet seront plantés en limite sud du projet

Des arbres de type ripisylve seront plantés aux abords des deux noues pluviales

Divers arbres et arbuste seront plantés au nord du projet et le long des lots



Les travaux d'aménagement paysager comprennent :

- L'apport de terre végétale dans les espaces verts ;
- La plantation d'arbres et arbustes de différentes essences locales et adaptées ;
- L'enherbement des zones d'espaces vert ;
- La création d'un réseau d'arrosage.

4.7. MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

L'ensemble des travaux d'aménagements seront réalisés suivants le plan de travaux joint au dossier et le présent programme de travaux.

Néanmoins, le maître d'ouvrage, en accord avec la commune de Mérindol et les différents concessionnaires de réseaux pourra apporter toutes modifications d'ordre technique qu'il jugera utiles ou nécessaire au projet.

CHAPITRE 5 : PLANS

Liste des plans Annexe

PA8_1_Voirie : Plan de voirie ;

PA8_2_EU : Plan des réseaux d'assainissement des eaux usées ;

PA8_3_EP : Plan du réseau d'assainissement des eaux pluviales ;

PA8_4_AEP : Plan du réseau d'adduction d'eau potable ;

PA8_5_ELEC : Plan du réseau d'alimentation électrique et d'éclairage ;

PA8_6_TEL : Plan du réseau de télécommunications

Fin du document

Réalisé par le CABINET TRAMOY

BELIVIER SYLVAIN

à La Tour d'Aigues, le 6 juillet 2023